



CAP Avenir

ORGANISME DE FORMATION

PUBLIC

Personnel Aide-Soignant

DURÉE - TAILLE DU GROUPE

2 jours - 7 heures par jour.

Groupe de 8 à 10 apprenants.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis formel n'est exigé.

ÉVALUATION/VALIDATION

A chaud et par QCM.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, exercices pratiques, support de formation

TARIF

INTRA : 1290,00 € HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire. Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. (V° 01/2025)

LE RÔLE DE L'AIDE SOIGNANT(E) EN EHPAD

(REF. PSR05)

Objectifs

- Accompagner les personnes en perte d'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, en favorisant leur confort, leur sécurité et leur dignité.
- Réaliser les soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, déshabillage) en respectant les règles d'hygiène, l'intimité et le bien-être de la personne.
- Mettre en œuvre les techniques adaptées d'aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements, en appliquant les gestes et postures appropriés pour préserver la sécurité et la santé des usagers et des professionnelles.
- Faciliter la mobilité et les transferts en garantissant confort et sécurité
- Installer la personne pour les repas et transmettre les informations nécessaires à l'équipe soignante

Programme

- Décliner les tâches dévolues à l'AS en lien avec le rôle propre de l'IDE,
- Connaître le rôle de l'AS au sein de l'équipe soignante,
- Savoir se positionner auprès du résident et de la famille,
- Participer à la transmission des informations et à la continuité des soins,
- Contribuer au maintien de l'autonomie de la vie sociale du résident.

DOCUMENTS DELIVRES SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- Un compte-rendu pédagogique, rédigé par le formateur et visé par CAP Avenir, sera remis au responsable de formation de l'établissement. Ce document abordera les points suivants :
 - Objectifs pédagogiques définis au projet,
 - Objectifs des apprenants recueillis par l'intervenant,
 - Rappel du contenu pédagogique,
 - Synthèse et commentaires de l'intervenant.

Cette action de formation est conduite par une formatrice expérimentée et active en EHPAD.

NB : A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis à l'apprenant.

« Cette formation inscrit le rôle de l'AS dans une approche globale de la personne âgée accueillie en EHPAD »

